



WILD FUR SHIPPERS COUNCIL

Respect for our past **COMMITMENT TO THE FUTURE**

65 Skyway Ave., Toronto, Ontario M9W 6C7 Tel. 416-675-9320 Fax. 416.675.6865 www.nafa.ca

MISES EN CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR RÉGIONAL

le 15 janvier 2018

Cher membre,

Le Règlement du CTFS de NAWFSC prévoit l'élection, à tous les trois ans, d'un administrateur qui représentera votre région. La personne ainsi élue sera chargée de représenter votre région pendant une période de trois ans.

Les trois régions suivantes des huit régions désignées tiendront cette année une élection afin de désigner un administrateur qui représentera la région :

Région 2 du Canada - Western/Northern Canada (Alberta, British Columbia, Manitoba, North West Territories, Saskatchewan, Yukon) Alaska(USA)

Région 3 du Canada - Eastern Canada (New Brunswick, Newfoundland, Nova Scotia, PEI)

Région B des États-Unis - (Arkansas, California, Colorado, Iowa, Idaho, Kansas, Minnesota, Missouri, Montana, North Dakota, Nebraska, New Mexico, Nevada, Oklahoma, Oregon, South Dakota, Texas, Utah, Washington, Wyoming)

Selon nos données, vous demeurez dans l'une de ces régions et vous aurez à choisir un administrateur pour votre région cette année.

La première étape est celle de la mise en candidature de membres pour l'élection. Pour être éligible en tant qu'administrateur et représenter une région, une personne doit être membre du CTFS depuis au moins deux (2) ans, habiter dans la région, et avoir également expédié des fourrures à NAFA au cours des deux dernières années. Les personnes qui font partie de la haute direction d'une association de trappeurs provinciale, nationale ou d'État ne sont pas éligibles. Les agents, les collecteurs et les employés de NAFA ne sont pas éligibles.

Vous trouverez ci-joint un formulaire à remplir si vous désirez proposer la candidature d'un représentant de votre région à l'élection de cette année. La mise en candidature d'un administrateur représentant une région ne peut être faite que par un membre qui demeure dans cette région. On ne peut poser sa propre candidature. Les mises en candidature seront acceptées par le Comité des mises en candidature jusqu'au 25 février 2018. Les membres désignés doivent également signer le formulaire de mise en candidature. Veuillez le retourner à l'adresse indiquée ou l'envoyer par télécopieur au numéro indiqué.

Une fois les mises en candidatures terminées, le 25 février 2018, les noms des candidats retenus seront affichés sur le site internet du CPFS. Cette année, le vote sera effectué par voie électronique. Vous serez informé par courriel des instructions pour le vote. Pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait, veuillez-vous assurer que votre adresse courriel est à jour. Cela peut être fait sur le site internet de NAFA. Tous les membres sans adresse courriel recevront par la poste la liste des candidats et un bulletin de vote Le directeur exécutif du CTFS de NAWFSC,

Serge Larivière

Président Conseil des producteurs de fourrures sauvages